

COMPTE RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 4 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 4 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

Présents: Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Françoise MORIN, Thierry MEUNIER, Guillaume GALÉA, Lionel CHEVAL, Laurent PEYRANNE, Emmanuelle BORNAREL, Jacques PUJOL, Jean-Pierre DEFRANCE, Sylvie DELPRAT

Absents-excusés: Fabrice SPYNS,

Absents : Laurence SAINTIS, Denis LEZAT, Christophe AURIAC

Secrétaire de Séance : Emmanuelle BORNAREL

Validation du compte-rendu du 21 mars 2017

AFFECTATION DU RESULTAT

	RESULTAT Compte Admi. 2015	VIREMENT A LA S.INVEST	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT
INVEST.	31 575.78 €		3 576.55 €	87 398.00 €	- 87 398.00 €	- 52 245.67 €
FONCT.	84 083.93 €	€ -	61 626.65 €	€ -		145 710.58 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat et qu'il doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement;

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016	145 710.58 €
Affectation obligatoire	52 245.67 €
A la couverture de l'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	€
Solde disponible affecté comme suit :	-
Affectation complémentaire en réserves	€ 93 464.91
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	€
Total affecté au 1068	€ 52 245.67
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ 2017

Monsieur le Maire propose de fixer les trois taux de fiscalité directe locale en 2017 comme suit :

Taxe d'habitation	16.32 %
Taxe foncière bâti	19.02 %
Taxe foncière non bâti	81.67 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

De valider la proposition de Monsieur le Maire aux trois taux précités

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

CONVENTION SIVS/MAIRIE – FRAIS DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS – CHARGES TRANSFEREES 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le SIVS a en charge le fonctionnement des écoles. Pour se faire, la Mairie de Bretx peut mettre à disposition du SIVS une personne pour le suivi comptable.

Une convention, établie en ce sens, doit être signée par les deux parties. Cette convention concerne les charges transférées d'un montant global de 13 500 € pour l'année 2017. Le montant de 13 500 € sera versé à la Commune de BRETX par le SIVS par mandat au mois de Décembre de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention concernant les charges transférées avec le SIVS pour un montant global de 13 500 € pour l'année 2017.

CONVENTION S.I.V.S. 2017

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la Convention SIVS adressée par Madame Michelle BOURGES, Présidente du S.I.V.S., concernant les participations des mairies aux frais de fonctionnement, fournitures scolaires et CLSH du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

Il s'agit d'une convention établie entre les mairies de Bretx, Saint Paul et Menville et le SIVS, qui a pour objet de définir la participation des 3 communes afin de couvrir les charges de fonctionnement relatives aux écoles, et d'assurer l'équilibre du budget du SIVS.

Les participations financières 2017 de la commune de Bretx sont réparties comme suit :

Frais de fonctionnement	91 963 €
Participation aux fournitures scolaires	3 234 €
Participation CLSH (Bouconne)	16 447 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes et les modalités financières de la convention SIVS précités pour 2017 et autorise Monsieur le Maire à la signer. La convention SIVS sera annexée à la présente délibération.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT
COMITÉ DES FÊTES ET DES LOISIRS	2 300.00 €
LA BOULE BRETXOISE	350.00 €
STE CHASSE ACCA BRETX	400.00 €
DE FIL EN AIGUILLE	200.00 €
FOOTBALL CLUB DE L'OUEST	400.00 €
ECOLE RUGBY VAL DE LA SAVE – SAINT PAUL	400.00 €
COVS (Club Omnisport de la Vallée de la Save	200.00 €
SAPEURS-POMPIERS GRENADE	80.00 €
FNACA GRENADE	50.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE – COLLEGE CADOURS	80.00 €
GYM VOLONTAIRE DE BRETX	150.00 €
ARAC	50.00 €
TOTAL	4 660.00 €

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
<i>Recettes totales</i>	479 447.91 €
002 – excédent de fonctionnement	93 464.91 €
722/042 – Immo corporelles	10 000.00 €
70 – Produits des services, du domaine	35 041.00 €
73 – Impôts et taxes	233 252.00 €
74 – Dotations, subventions, part.	98 040.00 €
75 – Autres Produits de Gestion Courante	1 400.00 €
6419/013 – Atténuations de charges	8 250.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
<i>Dépenses totales</i>	479 447.91 €
011 – Charges à caractère général	96 297.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	60 709.00 €
65 – Autres charges de gestion courantes	163 090.00 €
66 – Charges financières (intérêts d'emprunts)	21 215.00 €
67 – Charges exceptionnelles	100.00 €
022 – dépenses imprévues	20 263.91 €
023 – Virement à la section d'investissement	110 000.00 €
042/6811 –dotations aux amortissements	7 773.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
<i>Recettes totales</i>	1 252 223.90 €
001 - solde d'exécution reporté	35 152.33 €
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves	81 106.57 €
13 - Subventions d'Investissement	483 000.00 €
1641 - Emprunts	535 192.00 €
040/2802	3 276.00 €
040/280415 subvention d'équipement	4 497.00 €
021 - virement de la section de fonctionnement	110 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
<i>Dépenses de l'exercice</i>	1 252 223.90 €
020 - Dépenses imprévues	11 496.90 €
1641 - Emprunts et dettes assimilés	27 780.00 €
202 - Frais documents urba	18 458.00 €
204 - Subvention équipements	3 095.00 €
21 - Immobilisations corporelles	7 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	1 174 394.00 €
2313/040 - Aménagement terrain	10 000.00 €

Fin de séance : 23 heure 45